

Délibération n°240014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024 Date d’Affichage : le 02/04/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « RESSOURCES HUMAINES »

Suite à la démission de Madame Céline TAFELSKI, il est nécessaire de la remplacer au sein des commissions auprès desquelles elle siégeait.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

VU la délibération n° 230066 du 18 décembre 2023 portant création de la commission municipale « Ressources Humaines » dont Madame TAFELSKI était membre

CONSIDERANT la démission de Madame TAFELSKI

Et après en avoir délibéré,

- **NOMME** Audrey FOULQUIER comme membre de la Commission municipale « Ressources Humaines » en remplacement de Madame TAFELSKI
- **PRECISE** que Madame Sabrina PAULET souhaite intégrer cette commission
- **MODIFIE** donc comme suit la composition de cette commission :

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES	- Agnès BRU - Alexis BRU - Marie-Thérèse FRAYSSINET - Audrey FOULQUIER - Sabrina PAULET
---	---

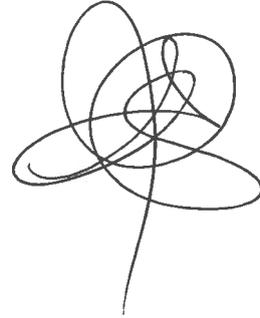
Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024



Le Maire,
Gérard POUJADE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.